



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne les Bains, le 24 janvier 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SECRETARIAT GENERAL  
Pôle sécurité routière  
Affaire suivie par : Mme Béatrice WARGNIER  
Tél. : 04 92 30 55 31  
Fax : 04 92 30 34 60  
Courriel : beatrice.wagnier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Le Préfet

à

Destinataires in fine

Madame, Monsieur,

La lutte contre l'insécurité routière constitue l'un des axes prioritaires de la politique de l'Etat. L'objectif majeur, sur le plan national, est de passer sous le seuil des 2 000 personnes tuées par an d'ici 2020.

Un effort conséquent reste à accomplir dans notre département pour contribuer pleinement à l'atteinte de l'objectif national. S'il est indéniable que l'action des forces de l'ordre dans ce domaine doit être soutenue et renforcée, la lutte contre l'insécurité routière passe aussi par le déploiement renforcé d'actions de prévention à la mesure des enjeux départementaux.

Parce que la sécurité routière repose sur la mobilisation de tous, l'État apporte depuis plusieurs années son concours financier aux projets d'actions de prévention déclinées chaque année au travers du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Le présent courrier marque le lancement de l'appel à projets pour l'élaboration du PDASR 2017.

Je rappelle à ce titre que les projets peuvent être portés par les associations, les collectivités locales, les services de l'État, les entreprises ou les organismes sociaux-professionnels. Les notices ci-jointes vous apporteront toutes les indications utiles à l'établissement de votre projet d'action de sécurité routière.

Les projets proposés au titre du PDASR devront impérativement s'inscrire dans les enjeux identifiés dans le département.

Les facteurs principaux de ces accidents restent -de manière récurrente- la vitesse inadaptée, le non-respect des règles de priorité et la conduite sous l'effet de psychotropes (principalement alcool et stupéfiants). Les accidents sont encore trop souvent aggravés par le non-port des équipements de sécurité, la ceinture et le casque.

Le porteur du projet devra construire son projet d'action en cohérence avec les enjeux locaux :

- les deux-roues motorisés ;
- les usagers vulnérables (piétons et cyclistes) ;
- la lutte contre le non-respect des règles du code de la route qui amènent à des comportements routiers à risques :
  - la lutte contre la vitesse excessive et/ou non adaptée ;
  - la lutte contre la conduite sous influence de produits psychotropes (alcool, drogues, médicaments) ;

Les projets devront s'inscrire dans une logique du partage de la route pour sensibiliser durablement l'ensemble des usagers à la sécurité routière.

Je vous invite à adresser vos projets, y compris ceux ne nécessitant pas de subvention (il est en effet important d'avoir une vision globale de toutes les actions qui participent à l'amélioration de la sécurité routière et d'en faire la promotion) à Madame Béatrice Wagnier, coordinatrice départementale de sécurité routière à la Direction Départementale des Territoires – Tél : 04.92.30.55.31 - soit par mail, soit par courrier, au plus tard le **vendredi 24 février 2017**.

Je vous convie à présenter vos projets (ou vous faire représenter) lors de la réunion que j'organise en Préfecture, salle Lehman, le **mardi 7 mars 2016 à 14 h 30**.

L'équipe du pôle sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires est bien entendu à votre disposition toute l'année pour vous conseiller, vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration de vos actions.

Je vous remercie de votre engagement dans la lutte contre l'insécurité routière et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur des services du cabinet,



Catherine DUVAL